**Zeitschrift:** Energie extra

**Herausgeber:** Office fédéral de l'énergie; Energie 2000

**Band:** - (2001)

**Heft:** 4

**Artikel:** L'économie s'engage en faveur d'une politique de l'énergie qui vise le développement durable

**Autor:** Mörikofer, Andreas

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-642775

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 16.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

# L'économie s'engage en faveur d'une politique de l'énergie qui vise le développement durable

Le 2 juillet 2001 est à marquer d'une pierre blanche dans l'histoire du programme SuisseEnergie. Ce jour-là a vu non seulement la présentation de la directive sur les mesures volontaires pour réduire la consommation d'énergie et les rejets de $CO_2$, mais aussi la signature des contrats-cadres de l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC) et de l'Agence suisse des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (AEE). Le premier de ces contrats délègue à l'AEnEC, au moyen d'un mandat de prestations, le suivi et la mise en oeuvre des mesures volontaires qui seront prises pour la réduction du $CO_2$ et l'amélioration du rendement énergétique ainsi que pour la promotion des énergies renouvelables. Ainsi l'agence sera chargée de fournir, en passant des conventions avec les gros consommateurs et groupes de consommateurs, un apport non négligeable aux objectifs énergétiques et climatiques de SuisseEnergie.

A côté des ménages et des transports, l'économie figure parmi les principaux demandeurs d'énergie (37% de la consommation). Mais ce moteur de notre production nationale ne vaut rien sans l'action de ses membres. Chacun d'entre eux, de la grosse entreprise à la petite firme artisanale, est appelé à faire un effort pour la protection du climat, et du même coup, à éviter ou à réduire la charge d'une éventuelle taxe sur le $CO_2$, possible dès 2004.

L'AEnEC s'associera aux groupes d'intérêts pour formuler des conventions communes.

Le modèle de l'objectif commun s'appuie sur le modèle énergétique suisse pour gros consommateurs, créé pour Energie 2000. On lui a ajouté un modèle de *benchmark*, plus spécialement destiné aux petites et moyennes entreprises (PME). De leur côté, les cantons ont un rôle important à jouer aussi. Ils soutiendront les mesures préconisées en réalisant leurs programmes promotionnels.

Tous ensemble, nous voulons atteindre les objectifs énergétiques et climatiques de la Suisse grâce à un nouveau partenariat entre l'économie et l'administration, et favoriser ainsi l'activité économique tout en protégeant le climat.

*Andreas Mörikofer*
*chef Industrie & services, OFEN*

# Un jalon de la politique climatique suisse

Le DETEC, l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC) et l'Agence suisse des énergies renouvelables (ASER) ont signé des mandats de prestations visant à réduire la consommation d'énergie et les émissions de $CO_2$. Par ailleurs, une directive concernant la mise en œuvre de la loi sur le $CO_2$ vient de paraître. C'est un grand pas pour la politique climatique suisse. Le Conseil fédéral, quant à lui, n'entend pas assouplir les objectifs de réduction fixés par le Parlement dans la loi sur le $CO_2$. La loi sur le $CO_2$ prévoit des objectifs de réduction distincts pour les combustibles et pour les carburants. D'ici à 2010, les émissions devront diminuer de 15% pour les premiers et de 8% pour les seconds par rapport au niveau de 1990. La directive «Mesures librement consenties visant à réduire la consommation d'énergie et les émissions de $CO_2$ dans l'industrie, l'artisanat et les services» a été conçue pour permettre aux milieux concernés d'atteindre ces objectifs sans qu'il soit nécessaire de recourir à la taxe sur le $CO_2$. Le Conseil fédéral pourra introduire cette taxe s'il apparaît que l'objectif de réduction ne sera pas atteint. L'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP) et l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) ont élaboré cette directive conjointement avec les milieux économiques. Une autre directive, portant sur le secteur du bâtiment, est en préparation.

**Renseignements:**

**OFEFP**
Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage
tél. 031 323 03 34

**OFEN**
Office fédéral de l'énergie
tél. 031 323 22 44

**AEnEC**
Agence de l'énergie pour l'économie
tél. 01 389 93 45

**ASER**
Agence suisse des énergies renouvelables
tél. 01 250 88 30